



Registre des délibérations - Délibération n° 15 : 12/02/2016

PROJET EXPÉRIMENTAL DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES AU HAMEAU DU SAMBUC

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

► Étaient présents

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud
Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
Métropole Aix-Marseille-Provence
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres

► Autres personnes présentes :

François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	23	23

En exercice	Nombre de voix	
	En exercice	Votants
78	78	60

Date de convocation
25/11/2015 : DG/CH - 901
20/01/2016 : DG - 901





Délibération n° 15 : 12/02/2016

PROJET EXPÉRIMENTAL DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES AU HAMEAU DU SAMBUC

► Contexte

Face aux problématiques de la démoustication par l'utilisation du BTI et ses conséquences sur la faune et la flore (chaînes alimentaires), un nouveau type de démoustication basé sur la capture des nuisibles piqueurs (baptisé BAMS – Barrière Anti Moustique Stratégique) a été expérimentalement développé par des ingénieurs locaux. Le but de cette solution est de réduire la nuisance au niveau des zones urbaines sans agir sur les milieux naturels hors agglomération. La capture des moustiques est effectuée par un piège à gaz carbonique (CO₂) et à phéromone qui les attire, les aspire et les stocke dans un réservoir adapté. Cette expérimentation est en cours de développement, couplée avec un suivi scientifique des effets induits.

Une expérimentation en vraie grandeur a été mise en place sur le hameau du Sambuc entre avril et septembre 2015. Elle a permis de mettre en évidence la synergie entre les différents points de captures créant ainsi une barrière stratégique anti-moustiques aux frontières de l'agglomération. L'action combinée de ces différents points de captures doit permettre la réduction de la nuisance auprès de la population habitant dans la zone traitée. Les premiers résultats sont encourageants et justifient une poursuite de l'expérimentation en 2016 sur une période plus longue.

Le Sambuc est une zone vierge de toute démoustication qui pourrait influencer les résultats de l'expérimentation. La proximité de la zone avec d'une part le territoire du village de Salin-de-Giraud actuellement démoustiqué par le BTI et les milieux périphériques de l'étang du Vaccarès vierges de toute démoustication, permettra de comparer la nuisance sur ces 3 zones.

► Objet

Le dispositif expérimental prévoit de rajouter 5 points de captures aux 10 points installés en 2015 afin d'optimiser le dispositif. Chaque point de capture doit être alimenté en CO₂ et en phéromone afin de permettre l'attraction des nuisibles piqueurs. Il sera développé au plus tôt et mis en œuvre dès ce printemps jusqu'en novembre 2016.

Parallèlement et suite à la demande la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, une étude de faisabilité d'une expérimentation du même type sur la partie urbaine de la commune sera menée en 2016.



► Budget prévisionnel de l'expérimentation sur 8 mois

Descriptif	Prix HT	Quantité	Total HT	TVA	Total TTC
Point de capture BAMS supplémentaires	3 450,00 €	5	17 250,00 €	3 450,00 €	20 700,00 €
Consommable coût mensuel pour 15 pièges et accompagnement de la mise en œuvre	4 236,00 €	8 mois	33 888,00 €	6 777,60 €	40 665,60 €
Frais d'installation sur la zone d'expérimentation (hors coûts éventuels de raccordement au réseau électrique)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude de faisabilité BAMS et expérience démonstrative- commune des Saintes-Maries-de-la-Mer					13 634,40
Total					75 000,00 €

► Plan de financement proposé

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Acquisition du matériel et coûts de maintenance	67 000	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	37 500
Etude de faisabilité prospective	8 000	Conseil départemental 13	18 750
		ACCM	18 750
Total	75 000 €		75 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide ce projet et son plan de financement et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
David Grzyb



